

Procès verbal du Conseil d'école du Vendredi 6 novembre 2020 en visio-conférence

Présents :

Parents délégués : Mmes Chapey, Renaud, Sfeir, Marosz, Loulizu, Daimé et M. Boye

Enseignants : Mmes Devys, Maurice, Coulon, Bouchet, Castaneda, Nirlo, Poulain, Roy-Vignot, Guérin, M. Guillot, Saiz

Périscolaire : Mme Barrand

Excusés :

Parents délégués : Mme Balossi, Rivière, Tahir, Osmani, Petitguyot et M. Gernay

Enseignants : Mme Kajdan

Adjointe au maire de Dijon : Mme Martin-Gendre

1. Présentation et fonctionnement du périscolaire : intervention de Magali BARRAND

* Nouveau protocole sanitaire à la restauration scolaire : un plan de table est obligatoire.

* Pendant la pause méridienne, un animateur prend une classe. Les enfants ne peuvent plus choisir leur activité comme avant ; ils ne changent pas de groupe pour éviter les contacts et le brassage

* Question posée par les parents après le départ de Magali : les parents sont étonnés de savoir que les enfants font une activité sarbacane au centre aéré le mercredi apres midi...

2. Protocole sanitaire renforcé

* Masque obligatoire à l'école élémentaire, quel que soit l'âge. Quelques parents ont annoncé que leur enfant ne porterait pas de masque car il n'a encore pas ses 6 ans. Ce n'est pas l'âge qui prévaut mais la scolarisation. L'effet d'annonce de « 6 ans » est pour ne pas mélanger école maternelle et école élémentaire.

Les parents ont été informés par une note dans le cahier de liaison demandant de fournir 2 masques par jour afin de pouvoir changer de masque après la pause méridienne, pour respecter les normes sanitaires.

L'école n'a pas été pourvue de masques enfants. Nous en avons quelques-uns en stock en cas de suspicion chez un enfant, que nous avons tous distribués en cette première semaine. Si un enfant oublie son masque, nous n'en avons pas à lui fournir...

* Lavage des mains : en arrivant à l'école, avant de sortir en récréation, en rentrant de récréation, (matin et après-midi), avant la cantine, avant d'entrer en classe l'après midi.

Une demande de gel hydroalcoolique a été faite en début de semaine à la mairie et a été très vite honorée.

Remarque d'un parent d'élève (soignant) sur les risques liés au gel hydroalcoolique : en cas de giclement dans les yeux, atteintes graves au niveau de la cornée, donc attention soyons vigilants dans l'utilisation du gel (problèmes constatés dans les magasins, pas dans les écoles jusqu'à présent)

* Distanciation en classe autant que possible ; chaque élève est « isolé » à sa table.

* Non brassage des classes (seuls les élèves d'ULIS et d'UPE2A viennent en inclusion dans les classes). Aucun brassage entre les élèves des autres classes.

* Récréations échelonnées et bien séparées. Chaque classe a son espace de cour. 11 horaires de récréations le matin, idem l'après-midi, afin de permettre un passage aux sanitaires sans être avec une autre classe.

* Aérations des locaux au minimum toutes les 2 heures. > Il fait plus froid dans les classes, le temps que la température de la classe remonte après l'aération. Pour répondre à des interrogations de parents, en aucun cas, on ne laisse les fenêtres ou portes donnant sur l'extérieur ouvertes durant les temps d'apprentissage.

* Désinfection des locaux et des points contacts : **demande à la mairie d'un agent d'entretien supplémentaire de 10 h 30 à 15 h 30, lorsque plus aucun agent n'est dans l'école, afin d'effectuer la désinfection des points contacts.**

* Les rencontres avec les parents sont toujours possibles, avec les gestes barrière (distanciation, port du masque, désinfection des mains).

* Plus de goûter d'anniversaire autorisé.

3. Vigipirate et sécurité

* Au vu de la situation sécuritaire, j'attire toute votre attention sur le plan vigipirate à mettre en œuvre. Tous les accès à l'école doivent être fermés, et les regroupements devant l'école évités.

La sécurité est l'affaire de tous ! Veiller à bien refermer les portails, le portillon derrière soi, ou si on le découvre ouvert ; veiller également à ne laisser entrer personne derrière soi.

Sur ce point les parents s'étonnent que les enfants connaissent le code d'accès (qui en plus est le même pour toutes les écoles de Dijon) : niveau sécurité ça pose problème.

* Le portail rue Bossack était cassé, ce qui empêchait un fonctionnement correct sur le plan sécuritaire : la mairie a été très réactive et le portail a été très rapidement réparé.

* Des retards sont trop importants, ce qui oblige la directrice à aller constamment ouvrir et vérifier que le portillon soit bien fermé.

* Question des parents sur vigipirate / absences des enfants : la directrice rappelle que ce sont aux parents de prévenir l'école si leur enfant est absent, et non à l'école de contacter les parents (les parents doivent s'assurer que leur enfant est arrivé à l'école)

Les parents soulignent qu'il ne revient pas à la directrice de faire portier ou secrétaire téléphonique, surtout les jours où elle a sa classe en charge. Auparavant un contrat aidé était présent dans l'école pour répondre au téléphone, ouvrir la porte, ce qui permet de sécuriser les entrées-sorties : quand un enseignant ouvre le portail depuis sa classe, il ne peut pas laisser sa classe seule le temps de vérifier si personne n'entre avec l'élève/le parent, vérifier que le parent referme bien le portail derrière lui ; le parent traverse l'école sans qu'aucun adulte de l'école ne puisse veiller à ce qui se passe. Dans le cadre de vigipirate écarlate ça ne semble pas assurer la sécurité de tous.

Un service civique pourrait être attribué à l'école mais l'ancienne directrice, Mme Ardouin, en a fait la demande en juin comme préconisé mais le rectorat répond qu'il n'y a pas assez de candidats pour toutes les demandes.

Les parents souhaitent adresser un courrier à la mairie et au rectorat sur la question du code d'accès à l'école et sur les entrées et sorties dans l'école. Ils demandent à ce qu'un moyen humain soit délégué, au moins sur les jours où la directrice n'est pas déchargée de sa classe.

* Les exercices obligatoires de sécurité ont été effectués sans noter de souci, avec rapidité et dans le calme. Les enfants semblent avoir pris les habitudes adéquates en cas d'évacuation incendie ou d'alerte intrusion.

Exercice incendie : effectué le 23 septembre 2020 en présence de M.Bahri, responsable sécurité à la mairie.

Exercice intrusion : effectué le 13 octobre 2020

Mme Guérin tient à remercier les services municipaux pour leur réactivité durant toute cette semaine de rentrée de novembre, tant sur le plan sanitaire que sécuritaire. Même si des manquements font encore défaut, l'équipe enseignante s'est sentie entendue afin d'assurer la sécurité de tous les élèves.

4. Effectifs et répartitions

193 élèves pour 11 classes, avec un moyen provisoire attribué le 28 août (20 inscrits de plus par rapport aux prévisions).

CP A Mme COULON : 15 + 3 UPE2A

CP B Mme DEVYS : 14 + 3 ULIS

CE1 A Mme MAURICE : 20

CE1 B : Mme KAJDAN : 15 + 5 ULIS

CE2 : Mmes GUERIN et NIRLO : 21 + 2 ULIS

CE2 - CM1 : Mme POULAIN : 10 CE2 + 3 UPE2A - 8 CM1

CM1 : Mmes ROY-VIGNOT et CAPON : 22 CM1 + 3 UPE2A

CM1-CM2 : M.GUILLOT : 6 CM1 + 1 ULIS - 17 CM2

CM2 : M.SAIZ : 23 CM2 + 2 UPE2A

ULIS : Mme CASTANEDA, 12 élèves

UPE2A : Mme BOUCHET : 15 places de disponibles, 13 élèves inscrits, 1 élève ex UPE2A de l'année dernière qui va retourner quelques heures par semaine en UPE2A pour poursuivre l'apprentissage intensif du français.

Les parents agiront auprès du rectorat pour assurer le maintien de cette 11ème classe, d'autant plus que des enfants supplémentaires arriveront avec la fin des travaux des logements de cité de la gastronomie.

5. Règlement intérieur

Aucun avenant à apporter. Le règlement est voté à l'unanimité.

6. Coopérative scolaire /Association USEP

* COOP : Solde au 01/09/20 : 2945 euros

Solde au 01/09/ 19 : 2351 euros

> Peu de sorties, d'activités sur l'année 2019-2020 dû au confinement.

Nouveaux mandataires de la COOP : Mmes CASTANEDA et DEVYS

* Association USEP : 660 euros.

Les enseignants se posent la question de garder deux comptes actifs.

Nouveaux mandataires :

Présidente : Mme COULON

Secrétaire : Mme GUERIN

Trésorier : M. GUILLOT

* Les parents posent la question du compte à la Banque Postale, qui « dort » depuis plus de 10 ans. Est-ce un compte de l'école maternelle ou élémentaire ? Il semble qu'il y ait plus de 1000 euros dessus, a-t-on retrouvé à qui il appartenait et qui étaient les président et trésorier susceptibles de récupérer la somme ? Apparemment ce serait un compte de la maternelle.

7. Actions de l'année scolaire

* Toutes les classes se sont inscrites au dispositif « école et cinéma » : malheureusement, au vu de la situation sanitaire, les projections sont suspendues pour le moment.

IETS : Interventions extérieures sur le temps scolaire

* Les activités sportives sont maintenues. Chaque classe bénéficie d'animateurs de la ville de Dijon pour des activités sportives :

> 2 classes de CP + 2 classes de CE1 : gymnastique + orientation > Gymnastique à condition d'avoir le droit d'utiliser la salle du dojo du collège Pardé (appartenant au conseil départemental et soumise à facturation au service éducation de la mairie)

> CE2 + CE2-CM1 : Natation + athlétisme + orientation

> CM1 + CM1-CM2 + CM 2 : Natation + hockey + sports d'opposition individuelle (jeux de raquettes)

* Projet musical avec les classes de CP A + CP B + CE1 A : mardi matin.

*Projet arts (musique, théâtre, danse) avec les classes de CE1 B + ULIS

* Toutes les visites musées, bibliothèque sont annulées...

Procès-verbal établi le 09/11/2020

La directrice.

Nathalie Guérin

